

dans lesquels les voitures devront passer; ils les réparent et les aplanissent afin de rendre facile et moins fatigant pour les chevaux, le transport des gerbes. Cette prévoyance, quant à la bonne tenue des chemins, devrait être le fait de tous les cultivateurs, car non-seulement les travaux de charroyage de la moisson se feraient plus facilement, mais aussi tous les autres travaux qui nécessitent l'emploi de voitures; les chevaux aussi se tiendraient en meilleure condition, et que d'accidents n'éviterions-nous pas si les chemins étaient constamment bien entretenus!

Salaire des employés.—Si l'on veut avoir à notre service de bons ouvriers, on ne doit pas être prodigue à leur égard, il faut leur donner un prix raisonnable en suivant autant que possible les habitudes de la localité.

On donne quelquefois pour salaire la semence du grain récolté. Cette habitude est mauvaise et l'on devrait travailler à la faire disparaître, car par cette pratique on payera quelquefois trop cher et assez souvent pas assez. On paye aussi tant l'arpent en argent, et par ce moyen on est assuré de ne payer qu'en proportion de l'ouvrage fait. En troisième lieu, on paye tant par jour; par ce moyen l'ouvrage marche parfois moins vite, mais il est mieux fait. Dans ce dernier cas le maître ou le directeur de la ferme peut exercer une surveillance plus active en se rendant compte des travaux faits par chaque employé, en disposant à chacun sa part de travail dans tel ou tel endroit de la ferme.

Epoque de la moisson des blés.—La moisson des blés doit se faire quand l'intérêt de la culture l'exige. On cultive le blé dans deux buts: 1^o. Pour obtenir des grains de semence; 2^o. Pour se procurer une nourriture recherchée par l'homme.

Les grains de semence ne sont parfaitement bons que lorsqu'ils ont atteint leur entière maturité. Par conséquent, si le cultivateur se propose de récolter des grains de semence il doit attendre que son blé soit bien mûr: ici la nature laissée à elle-même est un guide certain. Quand l'ensemencement naturel des plantes se fait, c'est-à-dire quand les graines s'échappent d'elles-mêmes de la tige pour se répandre sur le sol, c'est lorsqu'elles sont parfaitement mûres. Aussi les plantes provenant de ces graines sont-elles toujours vigoureuses et fortes.

Nous savons tous que les mauvaises herbes ont plus de force que les bonnes herbes, pour la raison qu'elles ont acquis leur parfaite maturité avant de se répandre d'elles-mêmes sur le sol. Ce guide fourni par la nature devrait être adopté par les cultivateurs, et aucune graine de semence ne devrait être récoltée avant sa maturation complète. Cependant, pour éviter les pertes provenant de l'égrenage, ou de l'avance de quelques jours l'époque de la récolte naturelle.

S'agit-il de la moisson des grains pour la nourriture de l'homme ou des animaux, il faut absolument que la récolte se fasse avant la maturité complète. Voici, en quelques mots, les avantages que l'on retire de cette récolte prématurée:

Le grain pèse toujours plus que celui récolté à sa maturité complète. La différence est en moyenne de quatre livres par minot. Un même poids de blé récolté avant d'être mûr donne plus de farine que ce-

lui qui a été récolté mûr. On calcule que trois livres de farine de blé récolté avant sa maturité donne quatre onces de pain de plus que celle du blé qui a été récolté mûr.

Au point de vue des succès de la culture, la récolte du blé avant sa maturité présente encore des avantages. Ainsi pendant le travail de la récolte, il y aura moins de perte par l'égrenage; le grain rendra moins de son mais plus de farine, et cette farine sera plus blanche; puis la paille de meilleure qualité sera plus nourrissante, plus juteuse, plus molle et par conséquent plus propre à l'aliment des animaux; s'il survient des mauvais temps pendant que le grain récolté est étendu sur le sol, on aura moins à craindre la germination du grain.

Il est vrai que cette récolte prématurée présente quelques inconvénients. Ainsi l'on perd un peu parce qu'il y a quelques grains qui sont encore trop mous, puis la récolte met plus de temps à sécher, et si les pluies sont fréquentes on court risque de perdre beaucoup. Enfin, ces grains ne sont pas très recommandables pour la semence; mais pour contrebalancer ces inconvénients, ils possèdent des avantages appréciables, de sorte que nous pouvons conclure comme règle générale que le blé destiné à servir de nourriture doit toujours être récolté avant sa parfaite maturité.—(A suivre.)

Livre de généalogie et Livre d'or de la race bovine canadienne.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant le discours prononcé par M. S. Lesage, député ministre de l'agriculture de la Province de Québec, à une réunion des membres de la Société d'industrie laitière de la province de Québec, tenue aux Trois-Rivières le 19 janvier dernier. Ce discours a trait au "Livre de généalogie et Livre d'or de la race bovine canadienne," sanctionné par le Parlement Provincial en 1886.

Monseigneur, M. le Président, Messieurs,

Après le beau discours que nous venons d'entendre, il est un peu décourageant pour ceux qui ne sont pas dans l'habitude de faire des chefs-d'œuvre oratoires, de prendre la parole.

Je ne vous parlerai pas longtemps, parce que je ne viens pas faire un discours; je viens simplement vous entretenir pendant quelques instants d'un fait accompli auquel j'attache, et auquel vous attachez, il n'y a aucun doute, comme moi, la plus grande importance. Je veux parler du Livre de généalogie et du Livre d'or de la race bovine canadienne qui, aujourd'hui, sont un fait rempli. Je tiens ce livre de généalogie dans ma main. Il contient déjà vingt-six entrées; dont dix actuellement faites, et vingt autres en portefeuille qui seront inscrites sans retard.

Messieurs, je vois dans cette création une réponse victorieuse aux objections qui ont été faites à l'encouragement qu'un certain nombre de cultivateurs voulaient donner à la race indigène des animaux de ce pays-ci. Lors de la dernière exposition provinciale qui a eu lieu à Sherbrooke, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avait eu le bon esprit d'offrir des médailles d'honneur pour les animaux canadiens. L'honorable Commissaire de l'agriculture avait aussi